



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 70/23 : APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT – REQUALIFICATION DU PARC DES ADRECHS – MARCHÉ 2023-03 – LOT 2 : ÉCLAIREAGE PUBLIC – SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique
- Considérant que la commune de la Roque d'Anthéron souhaite requalifier le parc des Adrechs, situé en entrée de ville, en un parc intergénérationnel ; il est nécessaire de passer des marchés de travaux.

APPROUVE l'attribution du marché de travaux d'aménagement et de requalification du parc des Adrechs – Lot n°2 : Éclairage public, à la société EURL LUMILEC représentée par Monsieur NURY Thierry, en qualité de président dont le siège est situé 173 rue des Peupliers – ZA des Fournilliers – 13220 CHATEAUNEUF – LES – MARTIGUES.

DIT que la commune règlera la somme de 83 652.00 € HT soit un montant TTC de 100 382.40 €.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 31 juillet 2023



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 02 AGUT 2023
Et de la publication ou notification le 02 AGUT 2023